



délat de préavis d'appartement

Par **bobby183**, le **09/01/2010** à **12:12**

Bonjour,

J'étais en recherche d'emploi de juillet 2009 à mi octobre 2009. Après une mission d'intérim, j'ai signé un cdd de janvier 2010 à fin mai 2010.

Je désire quitter mon appartement dès que possible. Puisse bénéficier d'un mois de préavis plutôt que 3 ?

merci pour votre réponse.

Par **bobby183**, le **09/01/2010** à **13:14**

Mon bail est rattaché à la loi n° 89462 du 06/07/1989.

Ce n'est pas un 1er emploi pour moi. Fin de cdd fin juin 2009, intérim mi octobre 2009 puis cdd de janvier 2010 à fin mai 2010.

Je me demandais si je ne pouvais pas bénéficier du préavis d'un mois pour "nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi" ...

sachant que mon nouvel emploi est dans la même ville où j'habite.

merci pour votre réponse.

Par **bobby183**, le **09/01/2010** à **17:01**

Merci Coulombel pour votre réponse .